

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE FORET DOMANIALE DE SENART

Bulletin n°8 / Mai 2026

Mort lente de la forêt de Sénart : surexploitée, surfréquentée

Avec 3 millions de visiteurs annuels, comptabilisés il y a plus de 15 ans, la forêt urbaine de Sénart est soumise à un flux de croissant de visiteurs, ce qui en fait une des forêts d'Île de France les plus densément fréquentées à l'hectare.

Cette forêt urbaine continue néanmoins d'être soumise à l'exploitation sylvicole. Sa gestion est encadrée par un plan d'aménagement pour la période 2014-2034 ([Aménagement de la forêt de Sénart](#)). Ce plan a été élaboré avec des données climatiques dépassées dès sa conception comme le montre la surévaluation du «volume réalisable» (Figures 1 et 2). Nous avons comparé les prélèvements prévus dans le plan d'aménagement de la forêt (3 222 ha gérés par l'ONF) au volume vendu sur la même période.

Sur la période 2014-2024, le constat est alarmant : bien qu'inférieurs aux prévisions, les prélèvements de bois (4,11 m³/ha/an), sont supérieurs en moyenne à la production de bois en bonne santé chaque année (3,83 m³/ha/an).

Les chiffres : Entre 2013 et 2022, production biologique : 4,5 m³/ha, mortalité : 0,67 m³/ha (étude ONF) → Production de bois en bonne santé 4,5 m³/ha/an – 0,67 m³/ha/an : **3,83 m³/ha/an**
Bois vendu par ha et par an sur la période 2014-2024 : **3,29 m³/ha en moyenne** → Totalité bois coupé estimée : 3,29/0,80 = **4,11 m³/ha/an**. (80% du bois est vendu et 20% du bois coupé reste sur la parcelle, houpiers, petites branches non valorisables).

La révision de cette gestion sylvicole, néfaste sur tous les plans, est urgente :

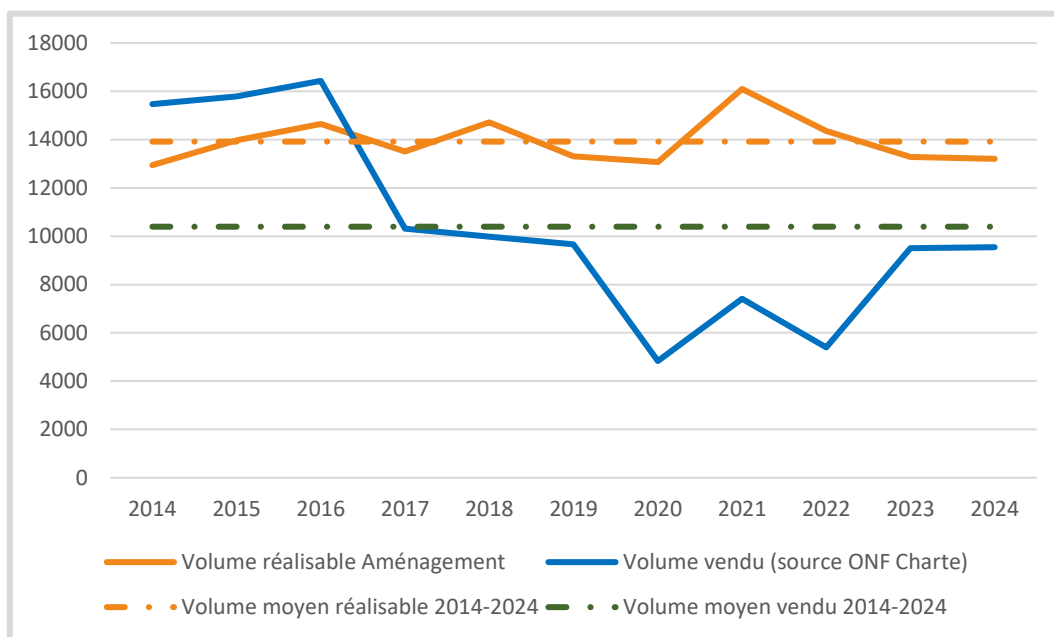
- ➔ La forêt ne peut plus jouer son rôle de puits de carbone,
- ➔ Le sous-bois est détruit par le passage des abatteuses et des engins qui récupèrent les grumes, la forêt prend un aspect de « parc » clairsemé,
- ➔ Ce qui incite les promeneurs à sortir des allées et accéder à l'intérieur des parcelles
- ➔ Ces pratiques ne peuvent avoir qu'un effet négatif sur la biodiversité,
- ➔ L'essentiel du bois prélevé est utilisé pour produire de l'énergie, qui émet du CO₂ et des particules fines particulièrement nocives pour la santé humaine (en particulier en Île de France, région très densément peuplée).

EXPLICATIONS

1. Sur la réalité des prélèvements

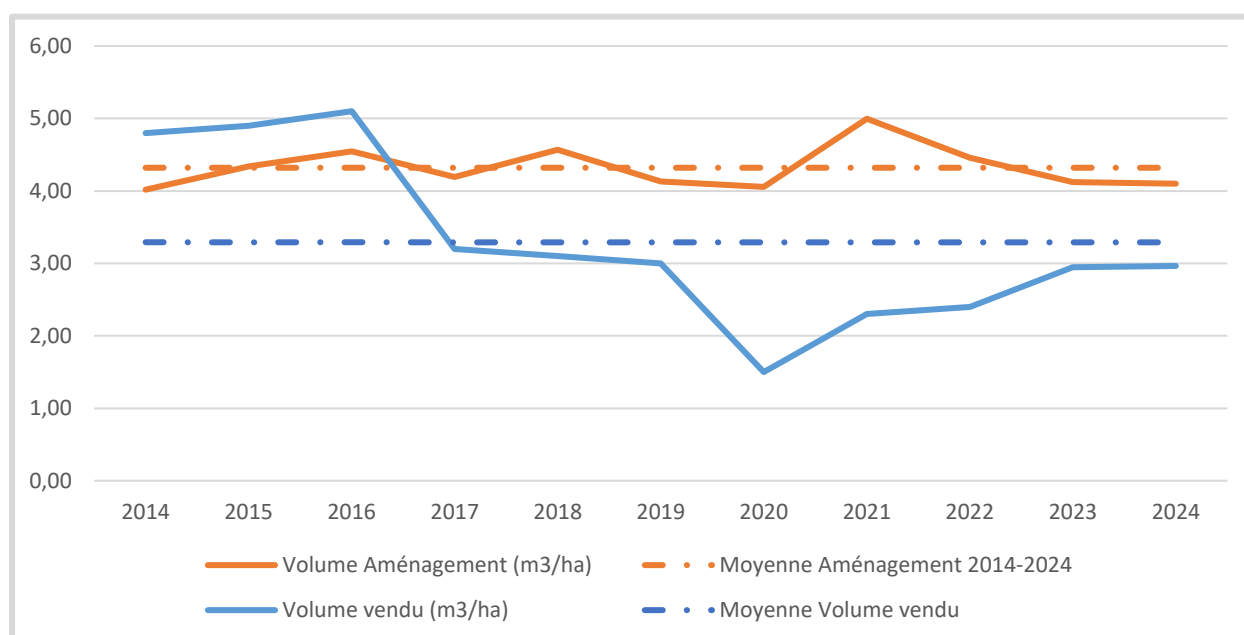
Les prélèvements prévus dans l'aménagement sont détaillés chaque année. Ils peuvent être comparés à ce que nous fournit l'ONF dans le cadre de la charte sur la période 2014-2024 .

Figure 1 : Volume réalisable selon l'aménagement et vendu en forêt de Sénart entre 2014 et 2024 (volumes annuels source ONF)



Le volume moyen annuel de bois vendu sur la période 2014-2024 a été de **10 394 m³**.

Figure 2 : Volume réalisable selon l'aménagement et volume vendu en m³/ha/an entre 2014 et 2024 en forêt de Sénart



Le volume moyen de bois vendu par ha et par an sur la période 2014-2024 a été de **3,29 m³/ha**. Ces données sur la réalité des prélèvements sont incomplètes car le bois vendu ne correspond pas à la totalité du bois coupé. On estime que 80% du bois est vendu et 20% reste sur la parcelle (houpiers, petites branches non valorisables).

La totalité du bois coupé en forêt de Sénart correspond donc à 3,29 m³/ha/an /0.80 = 4,11 m³/ha/an.

L'ONF a réalisé une étude en 2022 permettant de mesurer la production biologique par la forêt sur les 10 dernières années (mesures réalisées en 2013 et 2022 autour de repères géolocalisés sur 260 « placettes » réparties en forêt). La production biologique totale a été évaluée à 4,5 m³/ha, la mortalité à 0,67 m³/ha.

La production de bois en bonne santé correspond donc à 4,5 m³/ha/an – 0,67 m³/ha/an = 3,83 m³/ha/an.

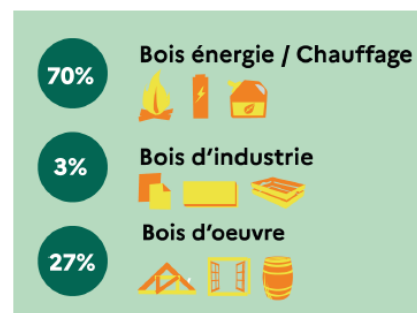
L'ONF prélève donc plus que la production de bois en bonne santé chaque année.

2. Sur la destination du bois vendu

La destination des bois nous est fournie chaque année dans le cadre de la charte. La majorité du bois vendu part en « bois énergie ». Le bois part donc en fumée, le CO₂ est réémis dans l'atmosphère avec des particules fines particulièrement néfastes pour la santé humaine¹. Le chauffage résidentiel au bois est la première source de particules fines en Ile de France devant le trafic routier.

Les 27% de bois d'œuvre sont les grumes (troncs ébranchés) de beaux chênes âgés d'environ 180 ans qui sont aussi les arbres qui fixent une grande quantité de CO₂ en forêt...

La gestion de la forêt de Sénart
Devenir des bois en 2024



3. Sur la biodiversité

Les prélèvements sont réalisés en forêt sans respecter le sous-bois qui est détruit par le passage des abatteuses et des engins qui récupèrent les grumes. La forêt prend un aspect de « parc » clairsemé où la diversité des essences est réduite. Cette gestion favorise la pénétration des promeneurs au sein des parcelles plutôt que de les cantonner aux allées forestières. Est-ce favorable à la biodiversité ?



Une parcelle « parc » exploitée depuis peu



Une parcelle « forêt » où le sous-bois a repris ses droits

¹ Rapport de l'ANSES : [Chauffage domestique au bois, pollution de l'air et effets sur la santé](#)

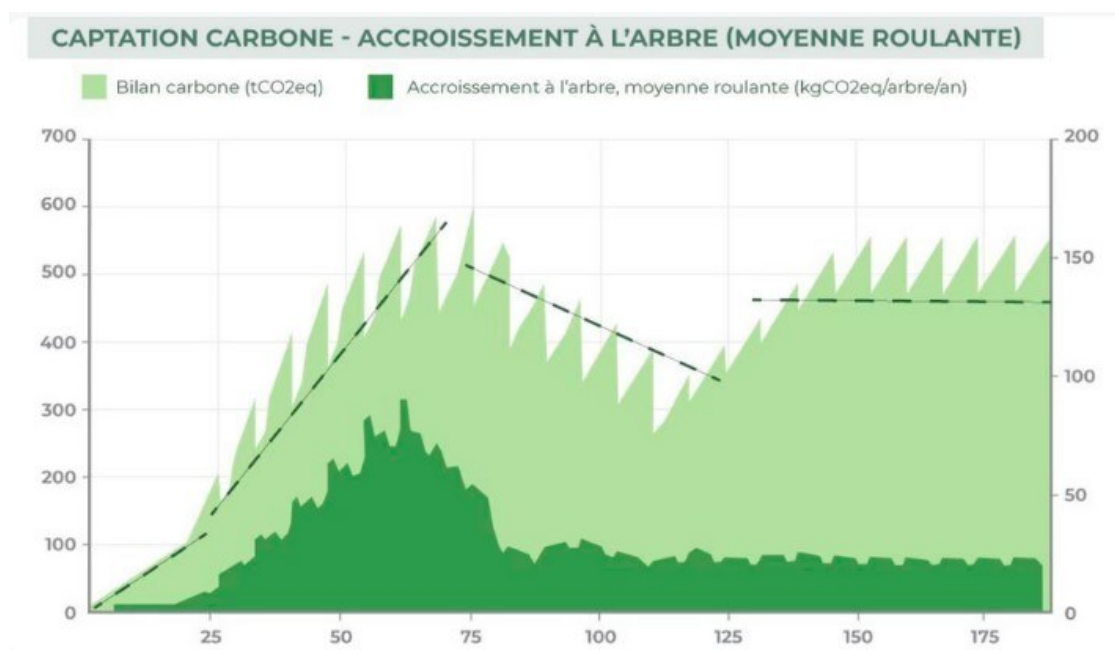
4. Sur le rôle de puits de carbone de la forêt

En 2022 le Haut Conseil pour le Climat tirait la sonnette d'alarme. Le secteur forêt-bois est censé compenser une partie des émissions françaises de CO₂ : c'est le puits de carbone représenté par le secteur forestier. Ce puits de carbone a été divisé par 2 en 10 ans. En cause la diminution de la production biologique, l'augmentation de la mortalité et l'augmentation des prélèvements.

La gestion actuelle ne permet pas à la forêt de jouer son rôle de puits de carbone.

- La forêt fixe du carbone dans le sol et dans les arbres **si on la laisse pousser**
- Chaque année
 - o Fixation du carbone dans les sols forestiers : 0,24 t/ha/an (INRAe, 2020)
 - o Fixation du carbone par les arbres :
 - Moyenne : 25 kg / arbre / an
 - 100 à 500 arbres / ha
 - Stockage de 2.3 à 12.5 t de CO₂/ha

La fixation du carbone par un arbre dépend de son âge. Elle est en partie liée à l'importance de la surface de son feuillage (utilisation du carbone et émission d'oxygène lors de la respiration). Par exemple pour un chêne la fixation annuelle du CO₂ est très faible avant 25 ans, forte entre 50 et 80 ans, stable ensuite pendant de longues années.



Rappel : Emissions annuelles de gaz à effet de serre par un français en 2023 : 9.4 tonnes CO₂eq

Une gestion qui prélève plus que la production biologique saine favorise l'augmentation de la quantité de bois mort en forêt (ce que nous pouvons tous constater en forêt de Sénart) et favorise les émissions de CO₂ par la décomposition plutôt que la fixation par les arbres matures qui sont les plus gros fixateurs de carbone.